

PUNAISES DE LIT



VOTRE MISSION :
**ÉVITER LEUR PROLIFÉRATION ET AGIR
RAPIDEMENT EN CAS DE PRÉSENCE !**



vi || eurbanne

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Les punaises de lit se développent dans les logements. On les ramène de l'extérieur par l'intermédiaire de nos vêtements, de nos bagages.



- **La punaise de lit est un insecte**

- en forme de pèpin de pomme avec un corps ovale et sans aile.
- de couleur brun, rouge sang foncé.

- **La punaise est très petite,**

- de 5 à 7 mm à l'âge adulte
- de 1 à 2 mm pour sa larve

- **Elle se déplace en rampant** : elle ne vole pas et ne saute pas.

- **Elle se nourrit de sang humain**, la nuit seulement.



À QUOI RESSEMBLENT LEURS PIQÛRES ?

Les piqûres sont le premier indice de présence des punaises.

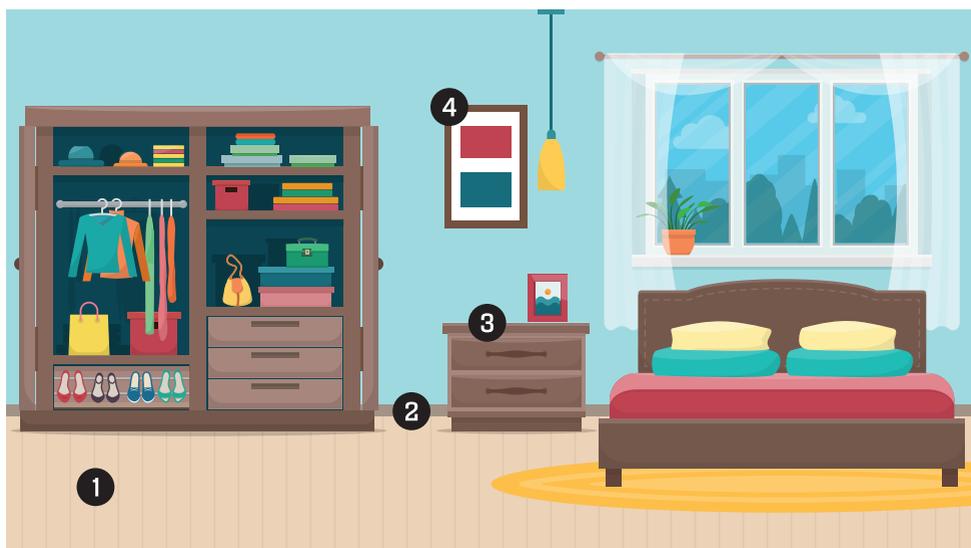


- Situées généralement sur les parties découvertes du corps (main, bras, visage, jambes...), elles **ressemblent aux piqûres de moustique**, et se présentent parfois groupées en ligne de 4 à 5 piqûres.
- Elles **disparaissent naturellement dans les 10 jours** sans soins particuliers. Il faut nettoyer la peau et éviter de se gratter. **En cas de démangeaisons persistantes ou de lésions importantes**, demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin. Elles ne transmettent pas de maladie.



OÙ SE CACHENT LES PUNAISES DE LIT ?

Les punaises de lit aiment les espaces sombres et les endroits calmes. Difficile de les repérer, car elles peuvent s'insinuer dans les moindres recoins et peuvent survivre plusieurs mois sans se nourrir !



- Le jour, elles se cachent dans **les fentes des planchers (1), des plinthes (2), dans les recoins des habitations et dans les meubles (bois de lit, tables de nuit...) (3).**
- Même si on ne les voit pas, leur présence peut se détecter **sur les draps, le matelas, le sommier ou les murs (cadres, tapisseries décollées...) (4), par des traces de sang ou des points noirs ou bruns.**



COMMENT S'EN PROTÉGER ?

Des gestes simples permettent d'éviter que les punaises de lit ne s'invitent à domicile.



Maintenir le logement propre, sans encombrement



Ne pas récupérer de literie ou meuble d'occasion



Laver à plus de 55° les vêtements d'occasion ou les congeler à - 20° au moins 72 heures



Soyez vigilant lorsque vous partez !

En vacances ou au cours de vos déplacements extérieurs, pensez à bien fermer vos valises pour éviter de ramener des punaises avec vous.

QUE FAIRE EN CAS DE PUNAISES DE LIT CHEZ SOI ?

La première chose à faire est d'agir. Composée d'actions simples, la lutte non chimique est indispensable. Si l'infestation n'est pas trop importante, elle peut suffire à...



Le linge infesté (vêtements, oreillers et linge de maison) doit être lavé à plus de 55°C.



Le linge et les petits objets peuvent être congelés à -20°C au moins 72h.



Les punaises et leurs œufs peuvent être aspirés.

Le sac de l'aspirateur devra être changé immédiatement après et jeté dans un sac plastique bien fermé.



SI VOUS VIVEZ DANS UN IMMEUBLE COLLECTIF,

informez immédiatement votre bailleur, propriétaire ou régie afin d'éviter la prolifération dans d'autres appartements et dans les parties communes.

*ir vite afin d'éviter la prolifération.
pour éliminer les punaises de lit. Lorsqu'elle est bien conduite et que
éradiquer les punaises sans recourir à des insecticides.*



**Le nettoyage à la vapeur
à 120°C au niveau des
recoins ou des tissus
d'ameublement.**



**Tous les objets infestés
et jetés doivent
impérativement être isolés
dans des sacs plastiques.**



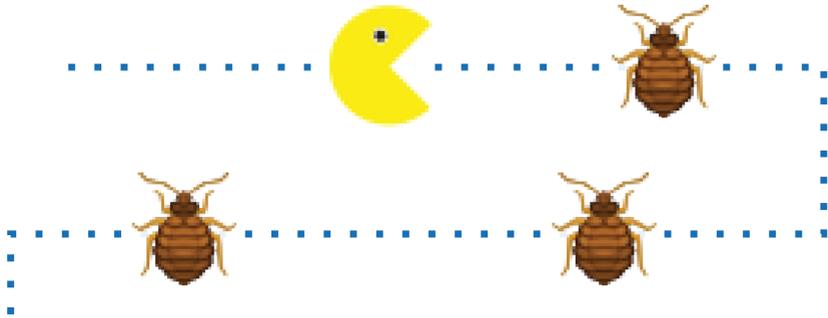
**Le linge et les objets non
infestés ou nettoyés
peuvent être mis à l'abri
dans des sacs plastiques
hermétiques afin d'éviter
une re-contamination.**

ET SI LE PROBLÈME PERSISTE ?

La désinsectisation nécessite
l'intervention d'un professionnel
(agréé).

Il doit intervenir au minimum 2 fois
dans le logement pour éradiquer les
punaises de lit car les œufs sont peu
sensibles aux insecticides et résistent
au premier passage.





Pour en savoir plus et tester ses connaissances sur les punaises de lit, rendez-vous sur www.villeurbanne.fr/punaisesdelit



Infos et contacts

- ◆ Direction de la Santé publique, ville de Villeurbanne :
Tél. 04 78 03 67 73